

République et Canton de Genève

---

COMMUNE DE VERSOIX

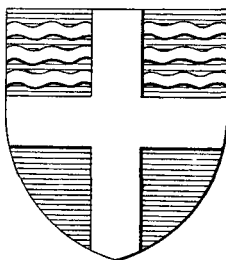
---

# Compte rendu administratif de l'exercice 1946

présenté au Conseil Municipal le 21 avril 1947

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1947

# **Renseignements utiles**

---

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

## **Secrétariat**

**Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.**

**Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.**

**Rationnement : de 16 à 18 h. seulement.**

**Compte de chèques postaux : I 2827.**

**Téléphone : 8 50 25.**

## **Etat civil**

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 5 francs.

## **Service incendie**

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie, N° 8 50 21

Etat-Major : Capit. Steinmann, N° 8 53 12

1<sup>er</sup> Lt Alessi, N° 8 50 45

Lt Ramseyer, N° 8 53 36

## **Inspecteur du bétail**

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

## **Voirie**

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre; dès 8 h., du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite : page 3 de la couverture)

République et Canton de Genève

---

COMMUNE DE VERSOIX

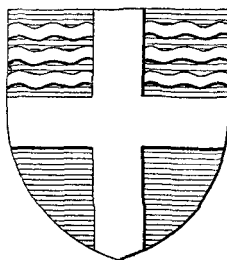
---

# Compte rendu administratif de l'exercice 1946

présenté au Conseil Municipal le 21 avril 1947

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



IMPRIMERIE PREMÉT, CAROUGE

1947

## CONSEIL MUNICIPAL

*élu les 8 et 9 mai 1943*

*Parti Radical :*

MM. JUNG, Charles,	1939
ROESS, Albert,	1922
HÉNOUX, Adrien,	1939
MUNDINGER, Charles,	1926
DUTOIT, Hermann,	1914 et 1922
STEINMANN, Edouard,	1939 et 1946

*Entente communale :*

MM. BÆCHLER, Irénée,	1943
BERRA, Henri,	1943
DEBOURGOGNE, Alexis,	1943
DELARAYE, Emile	1943
BÜRK, Roger,	1944

*Parti Indépendant et Chrétien-social :*

MM. LEHMANN, Arsène,	1939
SCHMITT, Joseph,	1943
LEVRAT, Georges,	1946

*Parti National-Démocratique :*

M. GOLAY, Edouard,	1943
--------------------	------

Aux élections administratives des 29 et 30 mai 1943, ont été élus :

*Maire :* M. Charles RAMSEYER.

*Adjoints :* MM. Jean-P. FERRIER et Eugène BOPP.

Le 1<sup>er</sup> juin 1945 a été proclamé Maire par élection tacite :  
M. Armand WÜRST.

Le 29 juin 1946, M. Emile BÖLSTERLI lui a succédé.

### Répartition des fonctions :

M. BÖLSTERLI : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat Civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance.

M. FERRIER : Police, Service du feu, Actions de secours, Etat Civil.

M. BOPP : Routes et travaux, Bâtiments, Voirie.

*Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :*

M. LACROIX : Services économiques, Office des cultures, Suppléance de l'Etat Civil.

# Compte rendu administratif et financier

## pour l'Exercice 1946

---

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

La présente législature a été fertile en mutations : En effet, trois maires ont administré successivement la Commune pendant ces quatre dernières années. Au Conseil municipal, M. Edouard Steinmann a remplacé M. Bölsterli, élu maire le 29 juin 1946, et M. Georges Levrat a succédé à M. Marius Macheret, démissionnaire.

Le Conseil a tenu plusieurs séances, au cours desquelles il a discuté les problèmes importants suivants :

### **Question du logement.**

La crise du logement sévit à Versoix d'une façon aiguë et empêche tout développement de notre Commune.

Pour lutter contre cet état de choses, qui inquiète tout le pays, une action a été entreprise par la Confédération, les cantons et les communes. Elle consiste à subventionner par parts égales la construction de logements à prix relativement modérés, entreprise par des sociétés reconnues d'utilité publique et ne poursuivant aucun but lucratif.

A Genève, ces sociétés doivent présenter, avec pièces justificatives, leurs demandes de subventionnement au Département des Travaux publics qui, après examen, les transmet aux Municipalités qui décident si elles acceptent ou refusent de contribuer à ces constructions.

La Mairie a considéré que dans l'intérêt des habitants de notre Commune, elle se devait de participer à cette action, pour autant que les subventions demandées n'impliqueraient pas une augmentation des centimes additionnels communaux. Elle a été saisie de trois demandes :

- a) *Association coopérative du Coin de terre*, pour la construction de trois villas au chemin Dégallier ;

- b) *Société coopérative d'habitation FAMILIA*, pour la construction de deux maisons locatives, de 6 appartements chacune, à construire sur le terrain communal du Plateau de la Gare :
- c) *Société coopérative pour la Reconstruction du Bourg de Versoix*, pour la construction d'un immeuble locatif de 6 grandes arcades et de 8 appartements sur la place Simond, angle rue de l'Industrie. (Les arcades ne sont pas subventionnées.)

La Mairie a considéré comme légitime d'accorder pour chaque appartement construit une subvention égale, soit un montant de 2.750 francs. (Elle a pris comme base de calcul la subvention demandée par *Familia*, soit 33.000 francs pour 12 appartements.)

Après avoir écarté la demande d'une des villas du *Con de terre* destinée à un particulier domicilié hors de Versoix, elle a proposé au Conseil le subventionnement de ces 22 logements, sur la base indiquée ci-dessus. La dépense totale s'élève à 60.500 francs dont 30.000 francs environ en terrain (cession à *Familia* d'une parcelle de 2.500 m<sup>2</sup> environ du Plateau de la Gare). Les disponibilités financières de la Commune permettent cette dépense hors budget sans augmentation des impôts. Le Conseil municipal s'est rallié à ce point de vue. Rien ne s'oppose plus dorénavant à la construction de ces logements.

### **Ancienne gendarmerie.**

La Mairie a obtenu du Département des Travaux publics la remise en location de l'ancienne gendarmerie, qui abrite actuellement trois ménages.

### **Aménagement du Bourg.**

Dans son rapport administratif du 24 mai 1945, Monsieur le Maire Armand Würst indiquait le résultat de son entrevue avec Monsieur Casaï, président du Département des Travaux publics : « Première étape de démolition et reconstruction dès la rue de l'Industrie et jusqu'à la place Ch.-David. Mise en exécution « immédiate si des demandes de constructions sont présentées » Le problème était posé, il s'agissait de le résoudre. Le principe de la Commune-proprétaire ayant été écarté, il fallait travailler sur le plan privé. C'est pourquoi une société coopérative, reconnue d'utilité publique et de ce fait subventionnée, fut constituée. Son Conseil d'administration, présidé par le Maire, groupe des représentants de tous les partis. Cette société se propose la construction d'un premier immeuble sur la place Simond, angle rue de l'Industrie, qui amorcera l'aménagement de notre Bourg par les pouvoirs publics.

Signalons que l'implantation prévue de cet immeuble réserve la possibilité d'un autre tracé de la route cantonale, qui nous paraît plus favorable.

### **Terrain de sport.**

En 1941, la Commune avait fait l'acquisition d'un terrain au Chemin sous St-Loup, d'une surface de 10.666 m<sup>2</sup>, à raison de 1 fr. 50 le m<sup>2</sup>, en vue d'assurer à Versoix un terrain de sport.

Les prescriptions fédérales obligeant les autorités communales à mettre à la disposition de la population des petits jardins, ce terrain fut utilisé tout d'abord à cet effet, après drainage et adduction d'eau.

Remis en état en 1945 et 1946, il fut mis à la disposition du Football-Club de Versoix, après avoir subi encore quelques aménagements.

Si ce terrain pouvait convenir aux footballeurs, ses dimensions et sa forme le rendaient peu favorable pour la pratique des autres sports. Aussi, lors d'une séance de la Commission des travaux, la Municipalité fut-elle chargée d'étudier l'échange de cette parcelle contre celle de M. Lüthi, sise à l'avenue Louis-Yung, de surface plus grande (13.887 m<sup>2</sup>) et plus horizontale et de forme plus régulière. M. Lüthi acceptait cet échange, moyennant paiement d'une soule de 6.000 francs.

Dans sa séance du 25 octobre 1946, le Conseil municipal décida, à l'unanimité, l'achat du terrain Lüthi, au prix de 30 000 francs tout en conservant la parcelle du Chemin sous St-Loup. La Mairie avait demandé au Conseil d'attendre le résultat financier de l'exercice 1946 avant de prendre une décision définitive. Il semble qu'il y ait eu, au moment du vote, une certaine confusion, certains conseillers considérant que cet achat impliquerait l'aménagement futur de la parcelle en terrain de sport, d'autres ne voyant dans cette opération qu'un placement immobilier intéressant, sans destination spéciale.

La Commune se trouve donc en possession de deux terrains pouvant être destinés aux sports.

Lors de l'examen du budget pour 1947, la Municipalité proposa l'aménagement du nouveau terrain (drainage, labourage, ensemencement, etc.), ce qui impliquait une dépense de 6.000 francs environ. Ce travail effectué, la vente du terrain du Chemin sous St-Loup pouvait être envisagée, à un prix intéressant, pour la construction de villas. Mais la majorité du Conseil préféra voir consacrer la somme prévue de 6.000 francs à la création d'un vestiaire sur le terrain de football actuel.

### **Ecole enfantine.**

Depuis plusieurs années, cette question est à l'étude. Le 24 mai 1946, sur préavis des Départements des Travaux publics et de l'Instruction publique, ainsi que de la Commission de l'Ecole, le Conseil décida l'achat de la belle parcelle sise au S.-E. du Plateau de la Gare (5.481 m<sup>2</sup>), en vue de la construction d'une école enfantine.

Le 25 juin 1946, le Conseil prenait un arrêté par lequel la Commune vendait à l'Etat de Genève, pour le prix de 25.000 francs l'ancienne école enfantine, appelée à être démolie lors de l'élargissement de la route cantonale.

Puis un concours d'idées fut ouvert par la Commune, conjointement avec l'Etat, auquel cinq architectes furent invités à participer.

Le 27 février 1947, le jury chargé d'examiner les projets déposés attribuait le premier prix à M. Charles Billaud, architecte, auteur du projet « Contre-Bise » et le deuxième prix à M. Alphonse Rudolf, auteur du projet « Pestalozzi ».

Le lauréat a prévu l'implantation de cette école sur la partie arrondie du Plateau et a réservé la partie côté Gare pour la construction de maisons familiales.

Malgré que le projet primé soit le plus « économique » au point de vue cubage, son exécution partielle (2 classes, avec salle de maîtresses, corridor et W.-C.) est estimé à 180.000 francs environ, ce qui représenterait un gros sacrifice pour la Commune.

D'autre part, d'après les renseignements fournis par le Bureau cantonal de statistique, on doit prévoir que dans les années qui viennent, une trentaine d'enfants en moyenne entreront chaque année à l'école enfantine.

Le prochain Conseil sera donc appelé à prendre une décision en ce qui concerne la construction de cette école.

### **Electricité.**

A la suite des travaux effectués vers la fin de l'été dernier, notre Commune est maintenant alimentée par deux lignes électriques pouvant fonctionner indépendamment. La première, aérienne, vient du Grand-Saconnex pour aboutir à Richelien et la seconde, consistant en un câble souterrain, part de la S. D. N. et alimente en cours de route les communes voisines de Genthod et Bellevue.

La mise à 220 volts de toutes les installations anciennes est poussée très activement; la transformation et le renforcement des lignes d'alimentation secondaires sont en cours. A cette occasion, la Mairie a pris contact avec le Service de l'Electricité pour l'amélioration de l'éclairage public communal par l'installation de 18 nouvelles lampes, le déplacement ou l'augmentation de la puissance de celles qui existent. Un candélabre est prévu pour l'esplanade de la gare qui est particulièrement sombre.

Il reste encore plusieurs stations transformatrices à établir, mais tout doit être terminé cet automne et le réseau versoisien sera parmi les plus modernes du canton. Il permettra la plus large utilisation de l'énergie électrique.



### **Route cantonale de Versoix-Bourg à Versoix-la-Ville.**

Le développement toujours plus intense de la circulation sur l'unique route reliant Genève à la Suisse met en danger constant les piétons (les écoliers en particulier), qui doivent emprunter le tronçon Versoix-la-Ville à Versoix-Bourg. En effet, les trottoirs sont quasi inexistantes et n'offrent aucune sécurité aux usagers.

En attendant que l'élargissement de cette artère vitale soit entrepris, la Mairie a demandé au Département des Travaux publics : 1° La création de trottoirs avec bordures; 2° La signalisation et le « relèvement » du tournant devant l'Eglise catholique.

Le Département des Travaux publics prévoit, comme première étape : la création prochaine de trottoirs avec bordures sur le tronçon chemin Argand et chemin Vandelle (côté Jura) et la pose de bordures de granit au trottoir devant le tournant de l'Eglise catholique (côté lac).

### **Forêts communales.**

Nos forêts communales ont été largement mises à contribution ces dernières années. Elles nous ont fourni environ 500 stères de bois de feu, 4000 fagots et 20 m<sup>3</sup> de bois de service. Une centaine de stères ont été utilisés pour le chauffage des bâtiments et le solde a été vendu à la population versoisienne.

En plus de la coupe de l'hiver dernier, la Mairie a pris en charge 150 stères provenant du domaine de St-Loup pour les répartir à la population.

La surveillance des travaux forestiers, le transport, la comptabilité et la répartition du bois n'ont pas été sans causer bien des difficultés et un travail considérable à l'administration communale.

### **Canal de la Versoix.**

Le débit du canal de la Versoix n'a pas toujours donné satisfaction au cours de l'été 1946 qui a été particulièrement sec. Le niveau de la rivière est resté à un niveau extrêmement bas pendant plusieurs mois consécutifs.

La Mairie s'est efforcée d'améliorer l'arrivée de l'eau à la vanne d'entrée et a fait procéder au curage d'un premier tronçon du canal. Le résultat n'étant pas suffisant, d'entente avec le Département des Travaux publics et les propriétaires de droits d'eau, des travaux devront être entrepris pour régler définitivement le débit en période de sécheresse.

### **Chemins communaux.**

Pour la première fois depuis bien des années il a été possible d'obtenir du bitume en suffisance. Les cantonniers, aidés de deux ouvriers, ont procédé à une réparation complète des brèches des chemins communaux. Il a été utilisé pour ce travail 14.000 kg. de Sapa et 125 m<sup>3</sup> de gravillon.

Malheureusement, la transformation du réseau de l'électricité et des modifications de celui du téléphone ont entraîné le quasi bouleversement de nos routes qui se trouvent maintenant dans un piteux état. Des câbles ont été posés de la route de Suisse au pont de Richelien par la route de St-Loup et la route de Sauverny par l'avenue Louis-Yung. Ils empruntent en général les deux côtés des chaussées. A l'heure actuelle, des travaux sont en cours et il reste encore plusieurs tronçons à ouvrir.

La Mairie a pris contact avec les dirigeants des Services Industriels et des Téléphones pour la remise en état des routes dans les meilleures conditions et aussi rapidement que possible.

### Ecoles.

La classe de l'Ecole secondaire a été transformée complètement à l'entière satisfaction de l'instituteur qui l'utilise.

La fête des Promotions a eu lieu par un temps superbe, en présence d'une nombreuse affluence de parents. La commune avait rétabli la distribution des prix et des dictionnaires.

Quelques jours auparavant les élèves de 5<sup>me</sup>, 6<sup>me</sup> et 7<sup>me</sup> année étaient allés en course, en autocar, à Champéry d'où ils sont montés en téléphérique à Planachaux. Les enfants de 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> année se sont rendus au Mont-Pélerin et ceux de 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> aux Pléiades.

#### *Statistique au 1<sup>er</sup> octobre 1946.*

*Ecole enfantine.* — A la rentrée de septembre, le chef du Département de l'Instruction a pris la décision de supprimer la classe enfantine tenue par M<sup>me</sup> Merker, ceci en raison du manque de personnel. Cette mesure n'a pas permis d'accepter les 7 enfants de moins de 5 ans, déjà inscrits et a porté l'effectif de la classe de M<sup>lle</sup> Zingre à 34 élèves, nombre beaucoup trop élevé pour une classe de petits, à deux degrés.

La Mairie est intervenue sans succès auprès du Département pour que la seconde classe soit maintenue.

<b>Ecole secondaire :</b>	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>	<b>Total</b>
Classe de M. Ramseyer	6	10	16
<b>Ecole primaire :</b>			
Classe de M. Bölsterli	10	21	31
» M. Dentand	9	19	28
» M <sup>me</sup> Bacher	48	11	29
» M <sup>me</sup> Mundinger	9	22	31
<b>Ecole enfantine :</b>			
Classe de M <sup>lle</sup> Zingre	13	21	34
<b>Ecole de Chavannes :</b>			
Classe de M <sup>me</sup> Coindet	2	2	4
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	67	106	173

### **Etat civil.**

Les événements d'état civil suivants ont été enregistrés à Versoix au cours de l'année 1946 :

21 mariages,  
17 naissances,  
14 décès.

Les événements d'état civil survenus en dehors de la commune ne figurent pas dans les nombres ci-dessus.

Le registre des familles compte maintenant 830 feuillets.

### **Recensement de la population en 1946.**

Genevois . . . . .	683
Confédérés . . . . .	1300
Etrangers . . . . .	245
	<hr/>
<i>Total</i>	2228

soit une augmentation de 69 habitants par rapport à 1945.

Nombre des ménages : 737

### **Sapeurs-Pompiers.**

L'effectif de la compagnie est de 49 hommes, en augmentation de 3 sur l'année précédente (6 admissions et 3 démissions).

La compagnie a eu 6 exercices et 3 cours de cadres.

Ces exercices ont donné satisfaction ; la compagnie est bien commandée et est disciplinée.

Le sergent Joseph Schmitt a été promu sergent-major.

Aucun sinistre grave n'a eu lieu, mais à cinq reprises il a été fait appel à la compagnie pour des feux de cheminées, de broussailles ou des inondations.

L'équipement a été amélioré par l'achat d'un nouveau char de courses et divers accessoires.

### **La Fête des Mobilisés.**

La cérémonie en l'honneur des mobilisés eut lieu le dimanche 6 octobre 1946, dans la salle de gymnastique, métamorphosée par les fleurs et les drapeaux.

MM. Ch. Ramseyer et Armand Würst, anciens maires, qui eurent la responsabilité d'administrer la commune pendant la mobilisation, assistaient à cette cérémonie.

300 mobilisés et mobilisées firent honneur à l'excellente collation, préparée par M. Bosson et servie par de charmantes Versoisiennes.

Le Maire, après avoir adressé un hommage de sympathie et de gratitude aux mobilisés versoisiens décédés, exprima la profonde reconnaissance de la Commune à tous ceux qui — pendant les années critiques de 1939 à 1945 — avaient fait leur devoir.

Puis M. le colonel-divisionnaire Grosselin rappela ce que le pays devait à son armée qui, grâce à sa préparation, à son dévouement et à sa discipline empêcha notre pays de devenir un champ de bataille et de perdre son indépendance.

Ce fut ensuite la distribution du souvenir offert par la Commune à chaque mobilisé : un plat artistique, conçu et exécuté par le maître potier Noverraz.

Cette belle manifestation se termina par des chants et des productions de l'orchestre rustique versoisien.

---

Voilà, Messieurs, un aperçu de l'activité de la Municipalité et du Conseil pendant l'exercice écoulé.

Grâce au rendement des centimes additionnels, le résultat financier de cet exercice a été favorable (boni de 40.600 francs), ce qui nous a permis d'allouer les subventions pour la construction de logements.

Les centimes additionnels pour 1947 ont été abaissés de 42 à 40, soit 30 centimes pour la Commune et 10 centimes pour l'Aide à la vieillesse.

Le Maire exprime sa sincère reconnaissance à tous ceux qui l'ont aidé dans sa tâche et spécialement à ses adjoints dévoués, MM. Jean-P. Ferrier et Eug. Bopp et au secrétaire communal, M. Marcel Lacroix.

*Versoix, le 21 avril 1947.*

Emile BÖLSTERLI, maire.



## Rapport de la Commission des Finances

---

La Commission des finances, réunie à la Mairie le 20 mars 1947, a procédé à la vérification des comptes communaux pour l'exercice 1946.

Elle a pointé une grande partie des écritures et effectué divers sondages, ce qui lui a permis de constater la parfaite régularité de la comptabilité.

La Commission félicite M. Marcel Lacroix, secrétaire de la Mairie, pour son travail à la fois consciencieux et précis.

En conséquence, la Commission des finances propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de l'exercice 1946 et d'en donner décharge à l'Administration, avec remerciements.

*Le rapporteur : R. BÜRK.*

### LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1946 présenté par M. le Maire,

Sur la proposition de la Commission des Finances,  
Par 10 voix et 5 abstentions,

#### *Arrête :*

1. — Les rapports administratifs et financiers de l'année 1946 et de la législature 1943-1947 sont adoptés.
2. — Les comptes de l'exercice 1946,  
avec Fr. 204.044,50 aux recettes,  
et » 163.446,80 aux dépenses,  
soit un excédent de Fr. 40.597,70 aux recettes,  
sont approuvés.
3. — Il donne décharge au Maire pour son administration et lui exprime, ainsi qu'aux adjoints, sa gratitude pour le dévouement apporté à la bonne administration de la Commune.

Versoix, le 21 avril 1947.

Certifié conforme au procès-verbal,  
E. BÖLSTERLI, *maire.*

---

## Compte des recettes et des dépenses

### RECETTES

No		
10.	Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances . . .	Fr. 1.117,60
11.	50 % de la finance pour les permissions spéciales pour cafés. . . . . »	151,—
13.	Produit de la taxe fixe . . . . . »	10.307,80
14.	Centimes additionnels . . . . . »	112.842,90
15.	Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire . . . . . »	4.905,—
16.	Produit des locations de bâtiments et emplace- ments communaux . . . . . »	6.451,30
20.	Amendes perçues par la Mairie . . . . . »	230,35
21.	Produit des concessions au cimetière . . . . . »	490,—
22.	Recettes éventuelles . . . . . »	1.068,50
23.	Produit de l'Etat civil . . . . . »	323,60
26.	Concessions d'eau du canal. . . . . »	2.697,50
27.	Vente de bois. . . . . »	11.608,35
28.	Produit des inhumations . . . . . »	350,—
29.	Boni du gaz et de l'électricité. . . . . »	5.100,85
30.	Assurance scolaire, remb. de la Contédération . . . . . »	94,—
32.	Amendes perçues par l'Etat . . . . . »	105,—
33.	Aide aux personnes dans la gêne, remboursements . . . . . »	1.063,65
34.	Produit des cent. add. pour Aide à la vieillesse . . . . . »	45.137,10
	Total des recettes	Fr. 204.044,50

Total des Recettes . . . . .	Fr. 204.044,50
Total des Dépenses . . . . .	» 163.446,80
Excédent des recettes . . . . .	Fr. 40.597,70

de la Commune de Versoix pour 1946

DÉPENSES

No		Fr.	
2.	Contribution foncière des biens communaux . . .	202,—	
3.	Assurance des bâtiments contre l'incendie. . . . .	177,60	»
4.	Frais de bureau et petite caisse . . . . .	894,25	»
5.	Traitement des employés de la Mairie . . . . .	6.151,80	»
6.	Formules et imprimés fournis par le Département de l'Intérieur . . . . .	25,—	»
7.	Frais pour relier les recueils de lois . . . . .	40,—	»
8.	Frais d'affichage . . . . .	180,—	»
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail . . . . .	105,—	»
10.	Frais de régie du cimetière . . . . .	1.374,90	»
11.	Entretien des fontaines, puits et pompes. . . . .	595,70	»
12.	Secours contre l'incendie . . . . .	2.472,60	»
13.	Réparation et entretien des chemins communaux	25.166,50	»
14.	Fermage de la voirie . . . . .	3.000,—	»
15.	Fourniture d'eau . . . . .	1.154,70	»
16.	Eclairage des routes et chemins . . . . .	2.188,—	»
17.	Entretien des bâtiments communaux . . . . .	6.676,75	»
18.	Chauffage des bâtiments communaux . . . . .	4.843,55	»
19.	Eclairage des bâtiments communaux . . . . .	505,45	»
21.	Traitement de la concierge . . . . .	2.547,60	»
22.	Part de la commune p <sup>r</sup> les écoles second. rurales.	749,35	»
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque .	200,—	»
25.	Fête des écoles . . . . .	1.517,65	»
29.	Abonnement au téléphone . . . . .	726,80	»
30.	Amortissement de la dette communale . . . . .	2.793,40	»
33.	Dépenses imprévues . . . . .	2.366,95	»
40.	Frais pour l'Etat civil . . . . .	87,30	»
41.	Assurance scolaire des enfants indigents . . . . .	305,20	»
42.	Salaires des employés communaux. . . . .	8.837,25	»
43.	Assurances diverses et retraites . . . . .	2.498,60	»
44.	Ecolage de Chavannes . . . . .	600,—	»
45.	Allocations diverses . . . . .	1.550,—	»
46.	Allocation aux Colonies de vacances . . . . .	1.500,—	»
47.	Versement pour l'Aide à la Vieillesse . . . . .	45.137,10	»
48.	Retraite Grosfillier . . . . .	2.400,—	»
49.	Office de ravitaillement . . . . .	1.406,50	»
50.	Aide aux personnes dans la gêne. . . . .	2.448,95	»
51.	Exploitation des bois . . . . .	6.803,70	»
52.	Stade municipal . . . . .	4.944,—	»
53.	Alloc. de renchérissement et caisse de compensation	7.348,95	»
54.	Indemnité au Maire et aux Adjointes . . . . .	2.350,—	»
55.	Fête des mobilisés . . . . .	3.933,70	»
56.	Paiement du solde du terrain Lüthi . . . . .	5.000,—	»

Total des dépenses Fr. 163.446,80

### ALLOCATIONS EN 1946

Union Instrumentale . . . . .	Fr. 400,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers . . . . .	» 250,—
Sociétés de Gymnastique réunies . . . . .	» 400,—
Football-Club. . . . .	» 200,—
Société de Sauvetage . . . . .	» 100,—
Hospice Général. . . . .	» 100,—
Montana . . . . .	» 100,—
Total. . . . .	<u>Fr. 1350,—</u>

### DETTE COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1946

Caisse d'Épargne, Emprunt 1935 à 4 1/2 0/0 . . . Fr. 40.021.60

### COMPTE DE DÉPÔT A LA CAISSE DE L'ÉTAT

Solde de l'exercice précédent . . .	Fr. 34.896,95	
Boni de l'exercice 1945 . . . . .	» 27.136,65	
Intérêt 3 0/0 au 31 décembre 1946 . . . . .	» 836,—	
Achat des terrains du « Levant » . . . . .		Fr. 19.639,20
Versement sur terrain du Plateau . . . . .		» 40.000,—
Solde au 31 décembre 1946 . . . . .		» 3.230,40
	<u>Fr. 62.869,60</u>	<u>Fr. 62.869,60</u>

### FONDS DE BIENFAISANCE

Solde de l'exercice précédent . . .	Fr. 73,10	
1/2 tronc des mariages 1946 . . . . .	» 134,25	
Secours payés. . . . .		Fr. 143,50
Solde en caisse au 31 déc. 1946. . . . .		» 63,85
	<u>Fr. 207,35</u>	<u>Fr. 207,35</u>

### FONDS DE COURSES SCOLAIRES

Carnet à la Caisse d'Épargne au 1 <sup>er</sup> janvier 1946 . . . . .	Fr. 3.339,90
Intérêts de l'exercice 1946 . . . . .	» 62,62
Lettre de gage à la Caisse Hypothécaire . . . . .	» 2.000,—
En caisse . . . . .	» 75,30
Fortune au 31 décembre 1946 . . . . .	<u>Fr. 5.477,82</u>

### PRIX LACHENAL

Carnet à la Caisse d'Épargne au 1 <sup>er</sup> janvier 1946 . . . . .	Fr. 478,25
Intérêts de l'année 1946. . . . .	» 11,95
Fortune au 31 décembre 1946 . . . . .	<u>Fr. 490,20</u>



## Rapport sur la législature 1943-1947

---

Pendant les quatre années de cette législature, trois maires se sont succédé à la tête de notre Commune. M. Charles Ramseyer, qui avait été réélu en mai 1943, a donné sa démission le 15 mars 1945, après avoir fonctionné cinq ans comme adjoint et dix-huit ans comme maire. Le 1<sup>er</sup> juin, M. Armand Wüerst fut élu maire, sans scrutin. Le 24 mai 1946 il donnait sa démission et le 29 juin, par élection tacite également, M. Emile Bölsterli était appelé à lui succéder.

Ces quatre années ont été marquées sur le plan financier par l'augmentation du rendement des centimes additionnels, sans que leur taux ait été modifié.

Ce rendement s'établit comme suit (centimes additionnels pour l'Aide à la vieillesse non compris) :

1943	Fr.	48.648,75
1944	»	57.441,55
1945	»	74.866,70
1946	»	112.842,90

L'excédent des recettes sur les dépenses a été en

1943	Fr.	9.227,80
1944	»	12.400,75
1945	»	27.136,65
1946	»	40.597,70

Le montant de la dette communale était en

1943	Fr.	17.677,—
1944	»	14.408,20
1945	»	12.263,15
1946	»	10.021,60

Les biens communaux ont été augmentés par l'achat des terrains suivants :

Terrain de la route de St-Loup . . .	Fr.	19.639,20
Terrain du Plateau de la Gare . . .	»	63.772,—
Terrain de l'avenue Louis-Yung . . .	»	30.000,—

Par contre, l'ancienne école enfantine a été vendue à l'Etat pour la somme de 25.000 francs en vue de l'élargissement de la route de Suisse

Ainsi donc, la situation financière de la Commune est parfaitement saine, la dette ayant été quasi éteinte et les biens fonciers augmentés.

Pendant ces quatre années, les conditions de guerre et d'après-guerre n'ont pas permis la mise en œuvre d'importants travaux, le manque de matières premières a même empêché d'entretenir les chemins communaux aussi bien que cela aurait été désirable.

Citons cependant les principaux travaux exécutés ou préparés au cours de cette législature :

Remise en état de la plage de Port-Choiseul et construction de toilettes avec eau courante ;

Etablissement d'une nouvelle fontaine à la place Bordier ;

Elargissement du tournant du chemin des Gravier ;

Renouvellement de la convention du canal de Choiseul ;

Aménagement du terrain de Football ;

Réparation de la ciblerie (Stand route de Sauvigny) ;

Consolidation des enrochements de la Jetée ;

Création d'un barrage à la mare d'Ecogia ;

Création d'un sentier pour les promeneurs le long du canal ;

Coupes de bois pour les habitants de la Commune ;

Etude de la construction d'une école enfantine ;

Subvention pour la création de logements à loyers modestes.

Bâtiment scolaire : transformation de la classe de M. Ramseyer, agrandissement de la salle de couture, rénovation de l'éclairage des classes, peinture des corridors.

Travaux en cours : remise en état de la salle des mariages, réfection du passage sous-voie (Favarger), empiérement du chemin du Château, à Sauvigny, construction d'un vestiaire démontable, prolongement du mur de Port-Choiseul.

Le Secrétariat et l'Office du ravitaillement ont fonctionné à la satisfaction de tous.

L'administration communale, en déposant son mandat, laisse la Commune dans une situation financière saine.

Les futurs Conseil et Municipalité auront à résoudre les importants problèmes d'après-guerre qui se posent et se poseront, dont les solutions ne seront possibles qu'avec la collaboration sincère de chacun.

\* \* \*

En terminant ce rapport, le Maire a le plaisir de féliciter M. Hermann DUTOIT, M. Jean-P. FERRIER, adjoint, M. Albert ROESS, qui achèvent aujourd'hui leur 29<sup>me</sup> et 25<sup>me</sup> année d'activité au sein du Conseil municipal. Il les remercie sincèrement pour tout ce qu'ils ont fait pour notre Commune.

*Versoix, le 21 avril 1947.*

Emile BÖLSTERLI, maire.

## Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

## Emoluments de mairie

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisations, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

## Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 6 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1<sup>er</sup> juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

## Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 4 12 12.

## Bibliothèque communale

Service de distribution : Mercredi, de 16 h. 30 à 18 h.